

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/12/2015

Délibération n° D-2015-448

**Finances - Autorisation de programme et des crédits de
paiement (AP / CP) - Création - Eglise Notre-Dame**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Excusés :

Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Amaury BREUILLE.

Direction des Finances

Finances - Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP / CP) - Création - Eglise Notre-Dame

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu la délibération du 18 décembre 2015 instaurant le règlement de gestion des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre Dame est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

L'église Notre Dame est un édifice classé Monument Historique dans sa totalité depuis le 16 septembre 1908. Elle a fait l'objet de plusieurs études (notamment depuis 1992) ainsi que diverses séries de travaux récents comme :

- La restauration de vitraux sur les façades Sud et Est ;
- La restauration de la façade Ouest.

Portant sur un montant global de 3 540 000 € TTC, l'autorisation de programme « Eglise Notre Dame » est prévue pour une durée de 8 ans.

Elle couvre un ensemble d'opérations issues d'une étude complémentaire lancée en 2015 qui actualise l'ensemble des études précédentes et complétées par un diagnostic des maçonneries, couvertures et ouvrages annexes.

Nécessaires et prioritaires, ces opérations concernent la restauration spécifique sur le clocher, la flèche et le beffroi, ces derniers montrant des signes de dégradations et d'instabilité plus ou moins avancés.

En seconde priorité, le traitement du transept nord incluant les vitraux de la baie nord est mis en avant. Un examen de l'éclairage intérieur est également intégré dans l'opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une autorisation de programme « Eglise Notre Dame » ;

- d'engager les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

| Type d'AP | AP de projet | Crédits de paiement | | | | | | | |
|-----------------|--------------------|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| DEPENSES | 3 540 000 € | 110 000 € | 120 000 € | 250 000 € | 600 000 € | 600 000 € | 600 000 € | 630 000 € | 630 000 € |
| RECETTES | 1 003 000 € | 3 000 € | | 150 000 € | 150 000 € | 150 000 € | 150 000 € | 400 000 € | |

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
Contre : 3
Abstention : 4
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON